

# **SNCF : remboursement et échange des voyages sans frais sont prolongés**

Afin d'accompagner vos déplacements pour les fêtes de Noël dans le contexte de la crise sanitaire, la SNCF permet d'échanger ou de vous faire rembourser gratuitement vos billets de train TGV INOUI, OUIGO, Intercités et TER pour vos voyages. L'opération lancée dans un premier temps jusqu'au 4 janvier 2021 est reconduite jusqu'au 7 mars 2021 inclus, sauf pour les TER.

Les démarches correspondant à cette mesure exceptionnelle peuvent généralement s'effectuer en ligne.

## **TGV INOUI et Intercités :**

Tous les voyages jusqu'au 4 janvier 2021 inclus sont annulables et échangeables sans frais avant le départ de votre train sur le site ou l'application mobile que vous avez utilisée pour la réservation. En cas d'échange, pour les voyages entre le 3 décembre 2020 et le 4 janvier 2021, si le prix du nouveau billet est plus élevé, la différence tarifaire sera à votre charge.

Pour les trajets du 5 janvier au 7 mars 2021, les échanges et annulations resteront sans frais, jusqu'à 3 jours inclus avant le départ.

Si votre demande est faite après le départ de votre train ou que vous ne parvenez pas à annuler votre billet, il conviendra de demander le remboursement auprès du service client dans les 60 jours.

## **OUIGO :**

Tous les voyages jusqu'au 4 janvier 2021 inclus sont annulables et échangeables sans frais jusqu'à 1h30 avant le départ de votre train auprès du prestataire qui a fourni les billets.

À compter du 5 janvier et jusqu'au 7 mars 2021, les voyages resteront échangeables et remboursables sans frais jusqu'à J-3. Après J-3 et jusqu'à 1h30 avant le départ de votre train, ils seront soumis aux conditions de ventes habituelles c'est-à-dire échangeables avec des frais de 10 € et non remboursables.

## **TER :**

En cas de correspondance avec un parcours TGV ou Intercités : tous les voyages jusqu'au 4 janvier 2021 inclus peuvent être échangés et annulés sans frais jusqu'au départ du train auprès du prestataire. En cas d'échange, si le prix du nouveau billet est plus élevé, la différence tarifaire sera à votre charge.

Si votre demande est faite après le départ de votre train ou que vous ne parvenez pas à annuler votre billet, il conviendra de demander le remboursement auprès du service client dans les 60 jours.

Les voyages TER sans correspondance sont remboursables jusqu'à J-1 avant le départ.